



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commission armées-jeunesse

Photo
d'identité
obligatoire

Formulaire de candidature Contrat / stage armées-jeunesse 2016

**ENVOYER EXCLUSIVEMENT LE DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX TUTEURS ET NON A LA COMMISSION ARMEES JEUNESSE**

Nom : Prénom :
Né(e) le : à : Nationalité :
Adresse :
Code postal - Ville : N° de téléphone à contacter :
Adresse messagerie internet :@.....

Aurez-vous le statut d'étudiant (inscrit dans un établissement universitaire) pendant le contrat/stage ? Oui Non
Si non, depuis quand n'avez-vous plus le statut d'étudiant ?
Un stage est-il exigé par votre établissement universitaire pour la validation de votre cycle d'étude ? Oui Non
Une convention est-elle imposée pendant votre période de stage ? Oui Non
Aurez-vous moins de 27 ans pendant le stage ? Oui Non Si non, préciser votre âge :
Avez-vous déjà travaillé au ministère de la Défense (contrat ou stage armées-jeunesse, vacation, réserve, autres) ?
Oui Non A préciser : Date :

CURSUS SCOLAIRE :

Dernier établissement fréquenté (avec dates) :
.....
Niveau d'études (en cours) : Bac + 3 Bac + 4 Bac + 5 Bac + 6 Bac + 7
Diplôme en préparation :

OFFRE DEMANDÉE :

Référence de l'offre : **CAJ**/...../..... Intitulé de l'offre :
Dates souhaitées :
Quelles compétences estimez-vous posséder pour satisfaire à cette offre ?
.....
.....
Fait à, le Signature du candidat :

Pièces à fournir obligatoirement au tuteur :

Dans un 1^{er} temps (dépôt de candidature initiale) : Dossier réduit
1 formulaire de candidature, 1 lettre de motivation et 1 curriculum vitae.
Dans un 2^{ème} temps (une fois la candidature acceptée par le tuteur) : Dossier complémentaire
1 photocopie de la carte d'identité recto et verso en **cours de validité**, 1 photocopie d'un document comportant le **numéro personnel INSEE (13 chiffres + 2) (carte vitale, ...)**, 1 photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente, 1 règlement daté et signé, 1 coupon réponse daté et signé.

REGLEMENT 2016

A lire attentivement afin d'éviter toute erreur d'appréciation

Les contrats armées-jeunesse et les stages sous convention de niveau Bac + 3 à Bac + 7 au sein du ministère de la Défense

Chaque année, le ministère de la Défense et des anciens combattants propose au sein de ses établissements des centaines de contrats et de stages.

Toutes les périodes concernant des étudiants ou des jeunes diplômés de niveau Bac + 3 ou plus ont la dénomination :

- **"contrats armées-jeunesse", ces périodes ne s'inscrivent pas expressément dans le cadre des études universitaires obligatoires**
- **stages "sous convention" gratifiés ou non, ces stages sont prévus dans le cadre des études universitaires**

Les contrats et les stages armées-jeunesse concourent au renforcement du lien armées-nation et répondent à plusieurs objectifs :

- permettre aux organismes de la Défense de faire effectuer des études ponctuelles par des jeunes diplômés (contrat armées-jeunesse),
- offrir une expérience professionnelle à des étudiants ou à des jeunes diplômés,
- faire mieux connaître le monde de la Défense et ses missions.

Les périodes armées-jeunesse sont :

- soit **des contrats de travail à durée déterminée (rémunérés)** : le travail proposé répond à un besoin de l'organisme d'accueil. Dans ce cas, un contrat de travail de trois mois maximum (CDD) est établi par la direction des ressources humaines du ministère de la Défense.
Le jeune n'a pas, pendant cette période, le statut d'étudiant, il est agent non-titulaire du ministère de la Défense.
- soit **des stages sous convention (gratifiés ou non)** ⁽¹⁾ : le stage est nécessaire à la validation du diplôme. Par conséquent l'établissement universitaire contrôle le contenu du stage. Le ministère de la Défense accueille le stagiaire pour qu'il complète sa formation. Dans ce cas une convention est signée entre l'étudiant, l'établissement universitaire et le ministère de la Défense (organisme d'accueil). La durée du stage est limitée à 6 mois, **le stagiaire a le statut d'étudiant.**

⁽¹⁾ est obligatoirement gratifié : un stage sous convention d'une durée supérieure à 2 mois et comptant plus de 44 jours de présence effective sur la période du stage. La gratification est calculée sur la base de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 554,40 €.

Publication

La Commission armées-jeunesse publie chaque année des offres :

- **des "contrats de travail armées-jeunesse"** 1 à 3 mois maximum (aucune convention ne pourra être signée pour ces mêmes dates correspondant à la période du contrat de travail). A l'issue aucune convention ne pourra être accordée, avant un délai de 6 mois.
- **des stages "sous convention armées-jeunesse" (gratifiés ou non)** 1 à 6 mois maximum

Chaque proposition précise :

- l'adresse du tuteur à qui il faut transmettre le dossier,
- le lieu du stage,
- le sujet,
- le niveau demandé,
- le domaine,
- la durée et la période du stage,
- les conditions matérielles.

Notre série de contrats et stages de la commission armées-jeunesse est consultable et téléchargeable sur les sites Internet suivants (dès début octobre 2015). Concernant le catalogue pdf, une mise à jour est effectuée 1 fois par mois par la commission armées-jeunesse (soit le 15 de chaque mois) :

www.defense.gouv.fr/caj
www.stages.defense.gouv.fr
www.infostages.com
www.ihedn.fr
www.letudiant.fr
www.ares-avenir.org
www.defense.gouv.fr/das

Conditions pour prétendre à un contrat armées-jeunesse

La Commission armées-jeunesse valide la demande en fonction des critères suivant :

- l'établissement universitaire ne doit pas imposer une convention de stage,
- avoir le niveau bac + 3 à bac + 7 (universités, écoles d'ingénieurs, de commerce, etc),
- être âgé(e) de moins de 27 ans au 1^{er} jour de la période,
- avoir suivi des études supérieures dans la spécialité,
- avoir une carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente,
- être de nationalité française ou appartenir à l'Union Européenne,
- un seul contrat armées-jeunesse (contrat de travail) par candidat,
- laisser un laps de temps de 6 mois entre un stage sous convention gratifié ou non et un contrat armées-jeunesse (mais pas dans le même service),
- laisser un laps de temps de 6 mois entre une vacation et un contrat armées-jeunesse (mais pas dans le même service),
- ne pas être en scolarité dans une école militaire.

Conditions pour prétendre à un stage sous convention gratifié ou non

- l'établissement universitaire propose une convention de stage qui est signée en tripartie entre l'étudiant, l'établissement universitaire et le ministère de la Défense (organisme d'accueil),
- avoir le niveau bac + 3 à bac + 7 (universités, écoles d'ingénieurs, de commerce, etc),
- avoir suivi des études supérieures dans la spécialité,
- avoir une carte d'étudiant de l'année en cours,
- être de nationalité française ou appartenir à l'Union Européenne,
- un seul stage armées-jeunesse sous convention gratifié ou non par candidat,
- laisser un laps de temps de 6 mois entre un stage sous convention gratifié ou non et un contrat armées-jeunesse (mais pas dans le même service),
- laisser un laps de temps de 6 mois entre un stage sous convention gratifié ou non et une vacation (mais pas dans le même service),

Le dossier

Pour un "contrat armées-jeunesse" rémunéré

- 1) **Le candidat, jeune diplômé** doit télécharger et déposer **un dossier réduit** (formulaire de candidature 2016, lettre de motivation et curriculum vitae) **auprès du tuteur désigné sur l'offre au plus tard deux mois et demi avant le début de la période.**
- 2) Le candidat est informé de l'acceptation ou du refus de sa candidature par le tuteur.
- 3) En cas d'acceptation, le candidat transmet les pièces complémentaires sous 8 jours au tuteur (un non retour entraîne l'annulation de la candidature).
- 4) Un contrat de travail sera établi par la direction des ressources humaines du ministère de la Défense, transmis au tuteur et signé par le candidat.

Pour un stage "sous convention armées-jeunesse"

Le stage sera gratifié si sa durée est supérieure à 2 mois et comptant plus de 44 jours de présence effective sur la période du stage (1)

- 1) **L'étudiant** doit déposer **un dossier réduit** (formulaire de candidature 2016, lettre de motivation et curriculum vitae).
- 2) **Le tuteur** avertit l'étudiant de son acceptation et éventuellement des ajustements ou de son refus.
- 3) En cas d'acceptation, **le tuteur** établit une convention de stage avec l'étudiant et l'établissement d'enseignement.

(1) Référence : Circulaire NOR : BCFF0917352C du 23 juillet 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat.

La réalisation du dossier complet par le postulant

- Transmettre **par courrier au tuteur** les pièces suivantes (documents bien lisibles et dûment complétés) :

| | | CONTRAT "armées- jeunesse" | STAGE "sous- convention armées- jeunesse" |
|--|---|----------------------------------|---|
| 1^{ère} PARTIE : DOSSIER REDUIT A transmettre au tuteur, au plus tard deux mois et demi avant le début de la période | Formulaire de candidature rempli accompagné d'une photo d'identité récente | OUI | OUI |
| | Lettre de motivation | OUI | OUI |
| | Curriculum vitae (une page recto maximum) | OUI | OUI |
| 2^{ème} PARTIE : DOSSIER COMPLEMENTAIRE | Photocopie de la carte nationale d'identité (recto et verso) en cours de validité ou passeport | OUI | OUI |
| | Photocopie de l'attestation de sécurité sociale du candidat (obligatoire, le numéro de sécurité social bien lisible) | OUI | NON |
| | Photocopie de la carte d'étudiant de l'année en cours ou de l'année précédente (suivant le cas) | OUI | OUI |
| | Règlement daté et signé | OUI | OUI |
| | Coupon réponse daté et signé | OUI | OUI |
| | Convention de stage | NON | OUI |

- **Télécharger le dossier d'inscription** (formulaire de candidature, règlement, coupon réponse) sur le site internet (www.defense.gouv.fr/caj).

Pour tous renseignements :

Commission armées-jeunesse
Ecole militaire
1, place Joffre – Case 20
75700 PARIS SP 07

FAX : 01.44.42.59.94

A, le.....

Signature du candidat :



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



Commission armées-jeunesse

FICHE D'ÉVALUATION DE CONTRAT / STAGE 2016

(à remplir uniquement par l'étudiant et à retourner à la fin de la période
directement à la Commission armées-jeunesse)

NOM : Prénom :

Vous avez effectué : un contrat armées-jeunesse
 un stage sous-convention gratifié un stage sous-convention non gratifié

Référence du contrat / stage : CAJ / /

Période du contrat / stage : du / / 2016 au / / 2016

Diplôme préparé :

Niveau d'études : bac + 3 bac + 4 bac + 5 bac + 6 bac + 7

Avez-vous le statut d'étudiant (inscrit dans un établissement universitaire) pendant le contrat / stage ? Oui Non
Si non, depuis quand n'avez-vous plus le statut d'étudiant ?

Le stage est-il exigé par votre établissement universitaire pour la validation de votre cycle ? Oui Non

Une convention est-elle imposée pendant votre période de stage ? Oui Non

Comment avez-vous eu connaissance des contrats / stages armées-jeunesse ?

site Internet Commission armées-jeunesse site Internet l'Étudiant Affiche
 site Internet C.I.D.J site Internet I.H.E.D.N Autre (à préciser) :.....
 site Internet D.A.S site Internet A.R.E.S

Etes-vous satisfait(e) de votre contrat / stage ?

Très bien Bien Moyen Insuffisant

Ce contrat / stage correspondait-il à vos attentes ? Oui Non

A préciser :

Le contrat / stage a-t-il fait évoluer votre opinion sur la Défense ? Oui Non

A préciser :

Observations diverses :

Accepteriez-vous de recevoir la lettre d'information mensuelle de la commission armées-jeunesse (CAJ INFOS) ?
Si oui, merci de préciser votre adresse e-mail :

Retourner la fiche à l'adresse suivante:

Commission armées-jeunesse
École Militaire - 1 place Joffre – Case 20
75700 Paris SP 07

Merci pour votre collaboration